

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DAC 624** Subvention (170.000 euros) et convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association La Place – centre culturel hip hop une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention d'équipement attribuée à l'association La Place – Centre culturel hip hop, Créatis 2, 226, rue de Saint Denis, 75002 Paris, est fixée à 170.000 euros. SIMPA 182456 ; 2015\_08046.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 170.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2015 de la Ville de Paris : nature 20422, rubrique 33, ligne VE40003 : Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 90010-010, numéro d'individualisation 15V00458, AP 1503546.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**